

DRAC Normandie

Virginie HENRY
13 bis, rue Saint-Ouen
14052 CAEN Cedex 4
Email : virginie.henry@culture.gouv.fr

ROUEN - Cathédrale Notre Dame de ROUEN - Partie Est - Création de colonnes sèches

Date d'émission 08/04/2026
N° d'affaire : 260210590000045
Référence chrono : CT/10590/0426/0116
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Eric MORINI
Tél. +33 6 25 57 35 00
Email : eric.morini@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION ROUEN
Pôle Construction&Immobilier Normandie
97 Rue Francois Jacob - Bât. D
76230 ISNEAUVILLE
+33 2 32 19 61 00

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	6
3.1. Partenaires de l'opération	6
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	7
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	7
5.1. Evaluation de conformité	7
6. ANALYSE DE RISQUE	8
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants	8
6.2. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables	8
7. EVALUATION DE CONFORMITE	9
7.1. Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH	10

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°260210590000045, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables (L).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Eric MORINI Responsable d’Affaire	

Ce rapport a été édité par : Eric Morini

Ce rapport a été transmis à :

- François DUMOTIER / francois.dumotier@culture.gouv.fr
- Mme Virginie HENRY / virginie.henry@culture.gouv.fr
- Richard DUPLAT / richard.duplat@orange.fr
- M GARRET / t_garret@orange.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
Mme Virginie HENRY DRAC NORMANDIE 13, bis rue Saint-Ouen 14052 CAEN François DUMOTIER DRAC NORMANDIE 13, bis rue Saint-Ouen 14052 CAEN
Architecte - Maître d'œuvre
Richard DUPLAT CABINET DUPLAT RICHARD 40 allée Paul Langevin- 78210 SAINT-CYR-L'ÉCOLE M GARRET Atelier d'Architecture Richard Duplat 40 allée Paul Langevin 78210 SAINT-CYR-L'ÉCOLE

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
45d Rue Des Bonnetiers 76000 Rouen
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Le projet concerne le renforcement de la protection incendie par la création de colonnes sèches, composées de 2 raccords d'alimentation au RdC et 5 prises d'incendie (1 unité de 70 mm et 2 unités de 45 mm)
AUTORISATION DE TRAVAUX
- N° d'autorisation de travaux : AT n° 076 540 25 1438 - Date d'obtention : 08/01/2026

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
03. Doc Graphique DCE CS KT ROUEN 02 2026.pdf	24/03/2026
01. Rapport APD.DCE CS KT ROUEN 02 2026.pdf	24/03/2026
05.0 Pdg CDPGF LOT U DCE CS KT ROUEN.pdf	24/03/2026
02. Calendrier DCE CS KT ROUEN 02 2026.pdf	24/03/2026
04. Cctp Lot U DCE CS KT ROUEN 02 2026.pdf	24/03/2026
06a. 2026 01 27 PV Commission Sécurité - AT 076 540 25 1438.pdf	24/03/2026
06b. 2026 01 05 AVIS SYNTHÈSE DIAG CRMH CS KT ROUEN.pdf	24/03/2026
Let. remise DCE __ 2026 (provisoire).pdf	24/03/2026
05.1 CDPGF Lot U DCE CS KT ROUEN 02 2026.xls	24/03/2026
08-04-26 - ROUEN Cathédrale Notre Dame de ROUEN Partie Est Création de colonnes sèches- Rapport RICT-CT-10590-0426-0116.pdf	08/04/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION ERP DU 1ER GROUPE MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE - MS1 À MS75 COLONNES SECHES Généralités Caractéristiques des colonnes sèches vis-à-vis des prescriptions des normes françaises correspondantes <i>Normes NFS 61-758 et NFS 61-759 référencées dans le CCTP</i>	S	Conduite prévue en acier Traitement anticorrosion à préciser Nota : Contradiction entre le diamètre DN 65, décrit dans les prescriptions générales, et le diamètre 100 mm décrit dans le CCTP	6

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS Adéquation des données relatives aux existants vis-à-vis du projet	F	La stabilité de la structure de la cathédrale n'est pas remise en cause par les travaux objet du présent rapport	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAIT Maçonnerie porteuse	F	Carottages prévus dans murs de maçonnerie existants : Sans conséquence sur la stabilité du bâtiment	
COUVERTURE Points singuliers <i>Fixation de la colonne sèche rampante</i>	F	Suivant descriptif, supports de colonnes sèches en inox fixés sur charpente bois (Sommiers), reprise de la couverture plomb afin d'assurer l'étanchéité à l'eau. Un prototype est prévu	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ERP DU 1ER GROUPE			
DISPOSITIONS COMMUNES - GN1 à GN15			
CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS			
Classement et assujettissement selon le(s) type(s) d'exploitation(s) ou d'activité(s)	F	Suivant le PV de la Sous-Commission départementale de sécurité en date du 08/01/2026, l'établissement est classé en type V de 1ère catégorie	
Classement en type "V"			
Effectif total du public par rapport au(x) seuil(s) d'assujettissement	SO	Le projet ne modifie pas les effectifs de l'établissement	
ADAPTATION DES RÈGLES ET CAS PARTICULIERS			
Travaux effectués dans un établissement "ERP" existant	F		
CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS			
Prescriptions de la Commission de Sécurité	F	La demande d'autorisation de travaux a fait l'objet d'un avis favorable Absence de prescriptions non prévues dans le dossier DCE	
CONSTRUCTION - CO1 à CO61			
CONDUITS ET GAINES	F	Protection coupe feu de degré 2 heures de la colonne sèche dans la traversée du comble du Chœur : PV de résistance au feu du procédé à nous communiquer.	
MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE - MS1 À MS75			
COLONNES SECHES			
Généralités			
Installation suivant avis de la Commission de Sécurité	F	La sous-commission de sécurité a donné un accord aux travaux objet du présent rapport de création de colonnes sèches : Colonne Chœur Sud - Colonne sèche Sud-Est - Sections 1 et 2 de 0 à 22 m - Colonne sèche Sud-Est - Section 3 de 22 à 30 m - Colonne sèche Sud-Est - Section 4 rampante bras Sud à 30 m - Colonne sèche Sud-Est - Section 5 rampante chœur à 30 m - Colonne sèche Sud-Est - Section 6 rampante du Bras Nord à 30 m - Colonne sèche Sud-Est - Section 7 de 30 à 55 m sur tour lanterne - Colonne sèche Sud-Est - Section 8 de 55 à	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Caractéristiques des colonnes sèches vis-à-vis des prescriptions des normes françaises correspondantes <i>Normes NFS 61-758 et NFS 61-759 référencées dans le CCTP</i>	S	69 m sur tour lanterne Colonne sèche Chœur Nord - Colonne sèche Nord Est - de 0 à 18 m Conduite prévue en acier Traitement anticorrosion à préciser Nota : Contradiction entre le diamètre DN 65, décrit dans les prescriptions générales, et le diamètre 100 mm décrit dans le CCTP	6
Raccords d'alimentation Emplacement	F	Raccord d'alimentation CS Chœur Sud accessible dans une courette depuis la Place de la Calende Raccord d'alimentation CS Chœur Nord accessible dans la cour de l'archevêché	
Signalisation	F	Suivant descriptif et documents graphiques	
Distance entre raccords d'alimentation et bouches ou poteaux d'incendie	F	Bouches d'incendie à moins de 60 mètres des raccord d'alimentation des CS créées - CS Chœur Sud : Bouche n° 40 - CS Chœur Nord : Bouche n° 41	
Emplacement des prises d'incendie	F	5 prises d'incendie composées de 1 unité de 70 mm et 2 unités de 45 mm	
Dispositif de vidange et de purge d'air	F		

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet